

PROGRAMME

MODULE 1 : GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTUALISATION

I. Présentation des enjeux juridiques, financiers et administratifs - Risques - Méthodologie

II. Ressources juridiques et fiscales

- Hiérarchie des normes
- Doctrine administrative fiscale (BOFIP)

III. Opération de qualification des actifs immobilisés incorporels

IV. Rappels généraux des prélèvements obligatoires : TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, droits d'enregistrement, cotisations sociales

V. Traitement fiscal du logiciel

VI. Distinction personne physique, entreprise et société

MODULE 2 : REGIME FISCAL DES BREVETS, INVENTIONS ET LOGICIELS

I. Fiscalité des entreprises

- Demande de titre par l'entreprise
- Acquisition de brevets, inventions ou logiciels préexistant
- Exploitation directe et indirecte
- Cession des brevets, inventions et logiciels

II. Fiscalité de l'inventeur

- Inventeur indépendant
- Inventeur salarié

III. Régime fiscal des indemnités de contrefaçon

- Impôt sur les sociétés / impôt sur le revenu
- TVA

16 MARS 2026

FISCALITÉ DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS

DÉBUTANT

En ligne via Zoom



Centre d'études internationales

de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Université de Strasbourg

FISCALITÉ DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS - DÉBUTANT

Objectifs pédagogiques :

Ce programme de formation a pour objectifs de:

- présenter les différents régimes fiscaux en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- adapter la rédaction des contrats afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales ;
- présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

Ce programme peut également être complété par le Séminaire Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels (avancé).

Intervenants :

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Méthodes pédagogiques :

Les cours seront constitués d'exposés illustrés d'exemples, de jurisprudence et de cas concrets/pratiques à résoudre en groupe.

Responsable scientifique :

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Public concerné

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

Langue de la formation

Français

Conditions d'accès

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, tout participant peut y accéder sans condition, sous réserve de validation du dossier d'inscription.

Durée

1 journée avec 7h effectives, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Format

Cette action de formation est proposée uniquement en ligne via la plateforme Zoom.

Frais

Tarif normal: 840€

Tarif préférentiel pour l'inscription aux séminaires « débutant » et « avancé » : 1400€

Tarif étudiant : 260€

Tarif préférentiel pour l'inscription aux séminaires « débutant » et « avancé » : 520€

Informations et inscriptions

<https://www.ceipi.edu/formations/formations-non-diplomantes/advanced-trainings/seminaire-fiscalite-de-la-propriete-intellectuelle/seminaire-fiscalite-des-brevets-des-inventions-et-des-logiciels-debutant>

Renseignements

Rita Gardosi, Gestionnaire de formation

Tél : +33 (0)3 68 85 80 17

E-mail : seminaire_fiscalite@ceipi.edu